



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – La tendance sur 15 ans montre un taux de rétention stable parmi les diplômés universitaires des Maritimes

Le 31 janvier 2018

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a rendu publique aujourd'hui une étude explorant les taux de rétention des diplômés deux années après l'obtention de leur premier grade. L'étude s'appuie sur les données de sondages de cinq promotions universitaires sur une période de 15 ans.

Selon les résultats du sondage mené auprès de la promotion de 2014, le Nouveau-Brunswick a retenu, après deux années, 57 % de ses diplômés universitaires, la Nouvelle-Écosse, 54 % et l'Île-du-Prince-Édouard, 59 %. Au cours des 15 dernières années, ces taux sont demeurés stables, à savoir qu'ils correspondent aux marges d'erreur de ces statistiques pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Cependant, au cours de cette même période, la Nouvelle-Écosse a connu une diminution de sept points de pourcentage.

Cette étude est importante, car elle illustre la complexité des mouvements migratoires des diplômés de la région. Elle démontre que la province d'origine des diplômés est un facteur déterminant quant à la province de résidence deux ans après l'obtention du diplôme.

« Les provinces retiennent des pourcentages plus élevés de diplômés qui proviennent de la même province que de diplômés de l'extérieur de la région qui sont venus dans la province pour y étudier », a expliqué la directrice générale intérimaire de la Commission, Catherine Stewart.

Qu'en est-il de la diminution du taux de rétention global en Nouvelle-Écosse? « Cela ne signifie pas que les taux de rétention changent de façon importante chez les différents groupes de diplômés, même si nous avons constaté des petits changements au cours des 15 dernières années, mais cela signifie plutôt que la composition des promotions a changé durant cette période. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, la proportion des diplômés provenant de l'extérieur de la région qui sont venus étudier dans cette province est passée de 18 % à 36 % depuis 1999, a ajouté M^{me} Stewart. Ce changement dans le profil des diplômés a eu des répercussions sur le taux de rétention global. »

L'infographie figure sur le site Web de la Commission : www.cespm.ca

La CESPM a été créée en 1974. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de chercher en premier lieu à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour les aider à continuer à apprendre tout au long de leur vie.



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

Renseignements pour les médias :
Dawn Gordon
Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
506-453-2844
Courriel : cespm@cespm.ca